



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Papeete, le 06 mars 2023

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°HC/192/DIRAJ/BRE du 9 février 2023, la période de réception des candidatures dans le cadre des élections des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française est fixée comme suit :

- **Pour le premier tour de scrutin :**

- du lundi 06 au vendredi 17 mars 2023 de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (15h00 le vendredi),
- le lundi 20 mars 2023, de 08h00 à 12h00.

- **Pour le second tour de scrutin :**

- le lundi 17 avril 2023, de 14h00 à 18h00,
- le mardi 18 avril 2023, de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les candidats sont invités à prendre un rendez-vous auprès du BRE par courriel à election@polynesie-francaise.pref.gouv.fr pour le dépôt de leur dossier. Toutefois, ils n'y sont pas obligés et peuvent donc se présenter au haut-commissariat, sans RDV, aux dates et horaires précités.

**Cabinet
Bureau de la communication interministérielle**